

Notes d'allocution

Introduction

Madame la présidente et messieurs les commissaires, je m'appelle Macky Tall, directeur de projets chez Hydro-Québec Production, responsable du projet de centrale du Suroît et porte-parole d'Hydro-Québec Production pour le projet.

Il me fait plaisir de vous présenter les autres membres de notre équipe.

Monsieur Bruno Soucy, ingénieur, administrateur du projet et expert du procédé technique.

Madame Danielle Piette, avocate et spécialiste des aspects réglementaires du projet.

Enfin monsieur Pierre Lundahl, docteur en biophysique, expert-conseil auprès de Hydro-Québec Production sur toutes les questions reliées à l'environnement .

Madame la présidente j'irai droit au but. Il s'agit d'un projet important pour la région et pour le marché de l'électricité au Québec.

Le projet de centrale du Suroît, annoncé par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec en octobre 2001, est aussi nécessaire à l'entreprise. Il est conforme aux objectifs de croissance et de rentabilité d'Hydro-Québec Production. Ces objectifs sont au

cœur des Plans stratégiques de l'entreprise depuis le premier déposé en 1997. Ils sont aussi au cœur du PS 2002-06, récemment approuvé par le gouvernement du Québec.

Mais au-delà de ces objectifs qui nous sont propres, ce projet est justifié par les besoins à venir des marchés et donc des clients. La demande québécoise est à la hausse. Nos autres marchés vivent la même situation. Il faut donc produire l'énergie nécessaire à cette demande et à cette croissance. Pour nous soutenir cette croissance contribue à améliorer notre rentabilité ce qui en bout de ligne bénéficie à tous les Québécois. La performance de l'entreprise depuis 1996 en fait la preuve.

Nous croyons également qu'il s'agit d'un projet valable sur le plan environnemental. Bien sûr il n'a pas les qualités d'un projet hydroélectrique de même taille, mais, au niveau de la filière thermique, il représente ce qui se fait de mieux à l'échelle mondiale.

C'est aussi un projet que nous avons voulu développer en partenariat avec le milieu, comme en témoigne l'entente intervenue le 20 décembre 2001 entre HQP et la municipalité de Beauharnois et la MRC de Beauharnois-Salaberry. Cette entente prévoit des retombées directes du projet pour le milieu. De plus nous avons mis de l'avant une démarche visant à maximiser l'ensemble des retombées découlant des travaux de construction, et des services requis lors de l'opération de la centrale.

— Ce sont 180 millions \$, ou environ 35% de cet investissement de 550 millions \$, qui seront consentis à des entreprises québécoises, tel que mentionné dans notre étude d'impacts.

Une moyenne de 650 personnes-années travailleront à la construction durant trois ans.

L'exploitation de la centrale créera 35 emplois permanents, en plus des emplois générés par l'achat de biens et services requis tout au long de sa durée de vie.

Nous croyons que c'est un bon projet qui respecte nos trois critères essentiels de réalisation : économiquement rentable, accueilli favorablement par la communauté locale et acceptable sur le plan environnemental.

Ce projet se fait aussi dans un tout contexte d'affaires. J'aimerais prendre quelques minutes pour vous parler du cadre dans lequel Hydro-Québec Production et ses compétiteurs évoluent aujourd'hui.

(Acétate - Tableau Historique)

Adopté en 1997 et modifié en 2000 par l'Assemblée Nationale du Québec, la *Loi sur la Régie de l'énergie* a profondément modifié le marché de l'énergie afin de l'adapter au contexte Nord-Américain tout en préservant les acquis des québécois.

En voici les principaux résultats :

- La production d'électricité est déréglementée. Le marché dit "de gros" est ouvert. L'électricité se transige maintenant comme une marchandise. HQP est un joueur parmi d'autres.

- En ce qui concerne le réseau de transport d'électricité, cette vaste toile qui permet à la population du sud du Québec de compter sur l'énergie produite à la Manic et à la Baie James, et bien ce réseau est ouvert à tous les fournisseurs non seulement à HQP. Son exploitation relève de TransÉnergie, une autre division d'Hydro-Québec. Les activités de TransÉnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie et ses opérations séparées des nôtres.
- Le secteur de la distribution, soit l'alimentation en électricité des maisons et des entreprises du Québec, est réglementé par la Régie de l'énergie. C'est Hydro-Québec Distribution, une troisième division, qui gère ces activités qui se font elles aussi différemment.
- Au-delà d'un bloc d'énergie de 165 TWh produite par HQP et qui est réservé à prix fixe de 2,79 cents par KWh à HQD pour la desserte du marché québécois, le reste des besoins en électricité doit être comblé par des appels d'offres publics approuvés par la Régie de l'énergie.
- Un premier appel d'offres a eu lieu l'hiver dernier. Comme n'importe quel producteur, HQP a présenté une soumission. HQD a fait savoir qu'elle fera connaître son choix cet automne. Cet appel d'offres fait suite au premier Plan d'approvisionnement d'HQD approuvé par la Régie de l'énergie le deux août 2002.
- • Toutes ces divisions, Production, Transport, Distribution fonctionnent maintenant séparément. C'est la loi.

- Il s'agit là d'informations publiques. Pour le reste, je devrai limiter mes commentaires à l'égard des autres divisions au cours des prochains jours.
- J'ajouterai simplement que l'appel d'offres d'HQD a emmené l'annonce de d'autres projets thermiques au Québec, en plus de celui du Suroît. Les sites électroniques de la Régie de l'énergie et d'Hydro-Québec Distribution contiennent beaucoup d'informations à cet égard.

C'est donc un fait, reconnu par la Régie de l'énergie, qu'il y aura croissance des achats du Distributeur d'électricité au Québec.

(Acétate - Parc de production)

Pour nous, Hydro-Québec Production, ça signifie croissance de notre premier marché, celui du Québec, en concurrence avec d'autres producteurs.

Cette croissance s'ajoute à celle – similaire – de nos marchés hors Québec, où l'on réalise un important chiffres d'affaires – 3,2 G\$ en 2001 par exemple, provenant en bonne partie de l'exportation d'électricité produite par notre parc de production au Québec.

Ce projet s'ajoute à une liste de projets hydroélectriques en construction ou à différents stades de développement. Il ne remplace aucun projet hydroélectrique. Il n'y a pas de « virage ». Notre priorité et notre premier choix demeure le développement de la filière hydroélectrique.

Il faut admettre cependant que le développement de projets hydroélectriques n'est pas une chose simple. Les délais pour mettre en place les conditions essentielles de réalisation sont longs. À titre d'exemple, un projet comme celui de Toulouste aura pris 8 ans entre son stade conceptuel et sa mise en service. Des délais de plus de 10 ans ne seront pas rares.

Il en résulte qu'à l'horizon 2005-10, Hydro-Québec Production souhaite pouvoir compter sur le projet du Suroît, en plus de tous les projets hydroélectriques déjà en développement. La non-réalisation d'un projet comme le Suroît ou le retard d'un projet hydroélectrique auraient un impact direct sur nos activités. Notre part dans la croissance des marchés serait alors comblée, puisqu'il y aurait de la demande, par d'autres producteurs.

Notre projet nous apparaît donc justifié. Je prendrai quelques minutes pour le décrire à votre bénéfice et au bénéfice du public.

Description du projet

(Acétate - Photo de la centrale)

Cette centrale thermique à cycle combiné aura une puissance de 800 mégawatts.

Cet investissement important de 550 millions \$ sera entièrement assumé par Hydro-Québec.

- (Acétate - Carte localisation)

Elle sera construite sur un terrain d'une superficie d'environ 15 hectares, appartenant à Hydro-Québec et situé dans une zone industrielle.

(pointer sur la carte)

L'emplacement, éloigné des résidences, est optimal. La proximité du canal, nécessaire au procédé, de la conduite de TCPL et des lignes de transport d'énergie font de ce site un endroit de choix.

Elle opérera toute l'année, avec un facteur d'utilisation de 92%. En d'autres termes, elle fonctionnera 24 heures sur 24 et produira en moyenne environ 6,5 TWh/an soit l'équivalent de la demande annuelle de la nouvelle ville de Gatineau.

Nous avons retenu la technologie dite à cycle combiné. Elle est la plus performante après notre filière prioritaire, l'hydroélectricité.

Ce constat est clair ailleurs au Canada, aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Le gouvernement du Québec l'a reconnu dans sa politique énergétique.

L'attrait de cette technologie tient à ses nombreux avantages. Sa mise en service rapide, son coût de construction et son prix de revient concurrentiel sont financièrement avantageux. Tout aussi importants sont ses impacts environnementaux réduits, ainsi que le fait qu'elle peut être implantée à proximité des principaux marchés, à savoir dans ce cas-ci, la grande région de Montréal.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les données spécifiques à la centrale. J'ajouterai simplement qu'elle offrira la plus haute efficacité offerte de production pure d'électricité par la filière thermique. Elle sera alimentée au gaz naturel, le combustible fossile le plus propre qui est disponible à proximité de la centrale.

(Acétate - Photo localisation)

Se déplacer vers la carte pour pointer

Enfin, elle sera reliée au poste De Léry situé à 1,7 kilomètres, poste qui est lui-même relié au poste 735 Kv de Châteauguay situé sur la grande boucle de Montréal, où se trouve la majorité de la charge du Québec.

Je prendrai quelques minutes pour parler d'un sujet qui préoccupe tout le monde, HQP en premier : les **impacts environnementaux du projet**

Nous avons procédé à une vaste étude d'impacts sur l'environnement. Elle fut réalisée par SNC-Lavalin Environnement et supervisée par monsieur Pierre Lundahl de Lundahl Environnement.

L'étude d'impacts démontre que sur le plan local et régional, la population ne sera pas affectée.

Les critères retenus dans la conception de la centrale et son emplacement optimal nous permettent d'assurer, avec une solide marge de sécurité, le respect de toutes les normes et de tous les

critères de qualité de l'air. Monsieur Lundahl aura d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point.

Nous avons aussi procédé à une **analyse de risques** et à l'élaboration d'un plan préliminaire de mesures d'urgences. L'analyse de risques nous confirme que l'exploitation de la centrale ne comporte pas de risque qui puisse mettre en danger la population à l'extérieur du site.

Nous avons consulté les autorités locales de la région et rencontré à maintes reprises la population ainsi que certains groupes locaux intéressés au projet. Cette démarche nous a permis de soulever les enjeux de dimension locale, régionale et nationale, et d'en tenir compte dans l'élaboration de la centrale.

Les préoccupations de la population, au plan environnemental, résident généralement dans les émissions potentielles de **contaminants atmosphériques dits classiques et réglementés**, tels le soufre ou SO₂, l'oxyde d'azote ou NO_x et les particules. Il y a aussi une inquiétude particulière et légitime à l'égard des émissions de gaz à effet de serre.

Parlons d'abord des contaminants classiques. Grâce à l'utilisation exclusive du gaz naturel, les émissions de SO₂ et de particules seront très inférieures aux normes prescrites et autorisées. En un mot, nous serons bien en dessous des niveaux requis par les lois et règlements. Il n'y aura donc pas d'effet sur la santé de la population ni de contribution aux pluies acides.

(Acétate - Graphique NO_x)

Quant aux **NO_x** responsables du SMOG, les brûleurs utilisés et les systèmes de contrôle retenu réduiront à un niveau négligeable les émissions. C'est d'ailleurs ce que l'on constate sur le tableau quand on compare nos émissions de NO_x aux normes actuelles et proposées.

Quant aux **gaz à effet de serre**, ils font l'objet de bien des débats. Ils ne sont pas actuellement réglementés et, notons-le, ils n'ont pas d'impact au niveau local.

Hydro-Québec souscrit aux objectifs du Protocole de Kyoto et continu à encourager sa ratification.

Notre centrale émettra entre 2,17 et 2,40 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente jusqu'à 0,35% des émissions du Canada et 2,8% des émissions du Québec. Je mentionne ici que le Québec a, au prorata, la meilleure performance au Canada en cette matière et qu' HQ n'est pas étrangère à cette performance.

Nous maintenons l'objectif de minimiser ces émissions. Et à ce titre justement, le protocole de Kyoto et les discussions entourant sa mise en œuvre nous offrent une solution.

La plupart des observateurs s'entendent sur l'idée que le contrôle des émissions de GES passe, entre autres, par un système de crédits d'émissions de GES échangeables. L'allocation initiale de ces crédits reste à préciser. Nous serons vigilants et le gouvernement du Québec a fait savoir qu'il le serait aussi.

On peut dès aujourd'hui prévoir qu'Hydro-Québec Production recevra d'importants crédits pour son développement hydroélectrique passé et ses exportations continues d'énergie propre, grâce auxquelles d'importantes quantités d'émissions de GES sont évitées dans notre environnement immédiat. Nous avons à ce jour comptabilisé près de 78,4 millions de tonnes d'équivalent CO2 dans le cadre du programme Éco-geste du gouvernement du Québec.

Madame la Présidente, Hydro-Québec Production prend aujourd'hui l'engagement de consacrer la quantité de crédits d'émissions nécessaire pour couvrir l'équivalent des GES émis par le Suroît. En clair nous annulerons à même notre bilan de crédits d'émissions l'effet du projet du Suroît en terme de GES.

Nous croyons qu'une telle approche est tout à fait compatible avec l'esprit et la mise en œuvre prochaine du protocole de Kyoto. D'ailleurs, dans la foulée de son application au Québec, il serait souhaitable que tous les promoteurs de futur projets thermiques au Québec s'inspirent de cette initiative.

(Acétate - Retombées économiques)

En terminant, j'aimerais souligner ici l'importante contribution du préfet de la MRC de Beauharnois Salaberry et du maire de la nouvelle ville de Beauharnois ainsi que des représentants du Centre Local de Développement.

Nous avons pu avec les premiers conclure un protocole d'entente pour assurer des retombées tangibles et structurantes pour la région. C'est dans ce cadre que la MRC de Beauharnois

Salaberry s'est vu confier avec la municipalité de Beauharnois, la gestion conjointe d'un Fonds de développement de 4 millions \$ pour la région.

Quant au CLD, nous avons étroitement collaboré à la tenue d'un salon des fournisseurs locaux et régionaux. Notre engagement envers la région, ses entreprises et sa population est clair : ce projet réalisé sur une base concurrentielle et respectueuse de l'environnement se déroulera de façon à en maximiser, dans la mesure du possible, les retombées locales.

Cette collaboration fructueuse est pour nous un gage de succès du projet dans la région de Beauharnois Salaberry.

En terminant, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un bon projet à tous égards et qui respecte nos trois critères de réalisation.

Mme la Présidente nous nous plaçons maintenant en mode écoute. Nous serons à votre disposition et à la disposition du public pour répondre aux questions et discuter de vos préoccupations.

Nous le ferons le mieux possible.

Merci.